


Baisse des rendements

DOSSIER Assurance-vie : comment doper son fonds en euros

Source : La Tribune.fr - 03/12/2010 | 09:25 - 1771 mots | 

Alors qu'une nouvelle baisse des rendements des fonds en euros est attendue, les assureurs commencent à diffuser des formules jouant à la fois sur la sécurité et la performance. Innovant et plutôt séduisant !



Assurance-vie : les nouvelles générations de contrats sans risque

| Nom du contrat | Société | Type de contrat | Versement minimum | Frais sur versements | Les garanties proposées |
|-------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|----------------------|---|
| MyAge Accumulator (1) | Avia | Annuités variables | 10.000 € | 4,05 % | Un revenu à vie de 3,2 à 4,2 % par an de capital, plus un engagement de progression de l'épargne (1,5 % par an) |
| Revue Relevance | BNP Paribas | Contrat d'investi | 50 € | 5,50 % | L'assureur s'engage à constituer, au décès, un revenu de complément |
| Investible | Allianz | Annuités variables | 20.000 € | 4,3 % annuel | Un revenu à vie de 3,2 % par an de capital à partir de 50 ans |
| 111 Revenu Garantie Vie | 111 Banque Privée | Annuités variables | 10.000 € | 0 % | Un revenu à vie de 4,1 à 4,7 % plus un engagement de progression de l'épargne (2 % par an) |
| Tout d'Argent 2 | AGIR La Mondiale | Annuités variables | 20.000 € | 4,3 % annuel | Un revenu à vie de 4,5 % par an de capital à partir de 65 ans |
| Tout de Vie | AGIR La Mondiale | Revenu à court | 10.000 € | 4,10 % | 100 % de capital versé au décès, sans déduction fiscale |



Entre 3 et 3,5 % en moyenne : c'est ce que devraient rapporter les fonds en euros des contrats d'assurance-vie en 2010, net de frais de gestion, mais avant prélèvements sociaux. Avec une inflation autour de 1,6 %, le bilan en pouvoir d'achat sera toujours positif, mais il se réduit comme peau de chagrin en raison de la faiblesse des taux d'intérêt des obligations de bonne signature, principal ingrédient des portefeuilles des assureurs. Et l'avenir est plus qu'incertain.

Pour donner à leurs clients une issue de secours et leur permettre d'enregistrer des gains supplémentaires, la plupart des assureurs n'apporte qu'une seule réponse : diminuer la dose de fonds en euros au profit de fonds d'investissement sans garantie qui répliquent les évolutions d'une Sicav ou d'un FCP (des unités de compte dans le jargon). Seul souci, ces unités de compte sont souvent adossées à des actions et la plupart des souscripteurs boudent aujourd'hui ces supports, considérés comme trop risqués. Ces unités de compte, depuis le début de l'année, ont capté seulement 13 % des sommes placées dans l'assurance-vie, contre 87 % pour les fonds en euros.

Comment combiner prise de risque et garantie ? C'est la quadrature du cercle que souhaitent résoudre tous les assureurs du marché. Nombre d'entre eux répondent à cette question en proposant des répartitions automatiques sur les fonds en euros

et sur un fonds en actions, à hauteur de 80-20 % en général, avec un rééquilibrage automatique régulier, qui permet de capter les gains lorsqu'ils sont au rendez-vous. Sans jamais faire courir un risque majeur sur le capital, majoritairement en sécurité.

Risques de pertes réduits

Certes, quand la Bourse est florissante, les résultats ont de quoi séduire. Mais s'il limite les risques de perte, ce montage ne les écarte pas totalement et le bilan d'une année peut être négatif, lorsque les marchés boursiers baissent de manière significative.

Voilà un risque que ne présentent pas les nouveaux contrats d'assurance dits « à annuités variables » (de l'anglais « variable annuities »). Avec eux, l'épargne est investie en partie sur des fonds comportant des actions, mais l'assureur s'engage à délivrer un revenu minimum garanti à un âge donné. Le risque de perte est donc exclu. Autre initiative intéressante : celle d'AG2R - La Mondiale avec son fonds « Eurocit », qui utilise la gestion dite coussin pour investir 20 à 30 % des sommes placées dans des fonds en actions européennes ou internationales, tout en garantissant à l'assuré que son capital ne pourra diminuer.

Dans une autre optique, on trouve aussi désormais des contrats d'assurance-vie dits « diversifiés », qui exploitent une réglementation spécifique. Ils investissent eux aussi dans les actions et les placements de diversification tout en garantissant de rembourser au moins le capital placé à une date définie. Autant de bonnes idées pour tourner la page des fonds en euros à l'ancienne !

4 innovations pour doper le fonds en euros

1 - Annuités variables : pour toucher un complément de retraite

C'est la formule magique de l'assurance-vie : les contrats à annuités variables permettent d'engranger des gains sur les marchés financiers sans jamais avoir à supporter les baisses. En effet, l'assureur s'engage sur un complément de ressources minimum qui sera versé lors de la retraite (ou à partir de 58, 60, 65 ou 70 ans selon les sociétés) et ce niveau est maintenu quoi qu'il arrive. Les taux de revenus garantis s'échelonnent, selon les âges et les assureurs, entre 3,5 à 4,5 % du capital apporté.

A l'inverse, en cas de progression des marchés, la hausse vient augmenter ce montant garanti, qui bénéficie d'un cliquet régulier. Les clients d'Invest4life d'*Allianz* ont ainsi profité, en juin dernier, d'une progression de 23 % de leur revenu ; une hausse qui ne peut désormais plus être remise en cause.

Ces contrats sont destinés aux personnes qui cherchent à constituer un complément de retraite et qui souhaitent parier sur une évolution favorable des marchés financiers. Seuls cinq contrats de ce type existent à l'heure actuelle (AG2R La Mondiale, *Allianz*, *Axa*, *BNP Paribas* Banque Privée et LCL Banque Privée, voir détails dans le tableau), mais l'offre devrait s'étoffer dans les mois à venir. A noter que l'épargne investie reste disponible en permanence et que les revenus sont garantis à vie : en d'autres termes, si le capital s'avère insuffisant pour les servir, une rente viagère du même montant prend la suite jusqu'au décès.

2 - La gestion "coussin" : pour profiter de la Bourse sans risque

Un fonds en euros dopé aux actions, mais qui continue à garantir en permanence le

capital et les intérêts accumulés ? C'est ce qu'a mis au point AG2R La Mondiale avec « Eurocit », un fonds d'un nouveau type, qu'elle est encore la seule à proposer.

Géré selon la méthode d'assurance de portefeuille ? la gestion « coussin » -, il affecte 20 à 30 % des capitaux en début d'année à des fonds en actions internationales. « C'est un moteur de performance à l'intérieur de ce fonds en euros ; il ne s'agit pas d'une unité de compte », précise Roger Bonne, directeur financier.

Si les marchés progressent régulièrement, cette part est soldée en fin d'année et les gains sont crédités sur le fonds en euros. Ils sont définitivement acquis. En revanche, si les marchés se retournent, la position est soldée avant d'être en perte et l'ensemble des capitaux est sécurisé dans le fonds en euros. Dans ce cas, l'assuré est susceptible d'assister à une stagnation de son épargne, mais « elle ne peut jamais diminuer », rappelle Roger Bonne.

Pour sa première année de fonctionnement, en 2008, Eurocit n'avait rapporté que 0,5 %, puis il a progressé de 6 % en 2009. La chute des marchés en cours d'année avait obligé à solder les positions par anticipation.

Depuis le début de l'année, avec la baisse de la Bourse, le moteur de performance a des ratés, mais, selon son promoteur, il devrait apporter quelques centimes de rendement supplémentaire. Voire plus si les marchés repartent durant les dernières semaines de l'année.

3 - Les fonds "eurodiversifiés" : pour doper le fonds euros sur le long terme

Jusqu'ici confinés dans la gestion privée où ils profitent d'avantages en matière d'ISF, les contrats d'assurance-vie « diversifiés » viennent de faire leur première sortie grand public avec le lancement par BNP Paribas de « Avenir Retraite ». Il s'agit d'un contrat en euros qui fonctionne d'une manière spécifique et qui n'apporte pas de garanties permanentes : l'assuré est sûr de retrouver ses investissements, mais seulement à l'issue d'une durée choisie au départ, par exemple 10, 15 ou 20 ans.

Ce différé permet aux assureurs d'investir les capitaux de manière plus offensive et, à long terme, de recevoir les fruits de cette diversification. « C'est un mécanisme bien conçu pour préparer un complément de retraite », estime Jean-Pierre Diaz, responsable des produits épargne et prévoyance chez BNP Paribas Assurance.

Derrière cette apparente facilité, se cachent des mécanismes très complexes, car les capitaux apportés sont orientés vers deux enveloppes spécifiques ; l'une étant gérée en sécurité et destinée à assurer la garantie, l'autre étant diversifiée et permettant de délivrer de meilleures performances à long terme, si la hausse des marchés est au rendez-vous.

Ce produit étant récent, aucune performance n'existe. Cependant, les fonds diversifiés "plus haut de gamme" gérés par Antin Epargne Pension, ont quelques années de recul et ils ont affiché des progressions pouvant atteindre 26 % durant les bons millésimes boursiers. De quoi mettre un coup de fouet à un complément de retraite !

4 - Les arbitrages automatiques : pour gérer les risques sans y penser

Histoire de mettre un peu de piquant dans son assurance-vie, il est facile et peu risqué à moyen ou long terme de consacrer 20 ou 30 % du capital à des unités de compte en actions ou dynamiques, tout en laissant l'essentiel dans le fonds en euros.

Les résultats sont à la hauteur quand les marchés progressent : au Crédit du Nord, Antarius Duo a affiché une progression de 8,3 % l'an dernier, avec une répartition à 80 % sur le fonds en euros (3,5 % de rendement) et à 20 % une Sicav ayant gagné 28,3 %. En 2010, avec la baisse des marchés, ces résultats devraient être moins brillants.

Afin d'optimiser cette gestion, de plus en plus de contrats intègrent des arbitrages automatiques qui permettent de prendre ses plus values à un moment déterminé, ou de solder ses pertes à partir d'un certain niveau de baisse. Parmi eux, c'est l'option de rééquilibrage automatique qui fait l'unanimité : elle consiste à reconstituer régulièrement la répartition choisie à l'origine, par exemple 80 % sur le fonds euros et 20 % sur des unités de compte boursières. Quand les actions montent, les plus values sont ainsi mises en sécurité dans le fonds en euros. Et quand la Bourse baisse, l'assureur prélève sur le fonds en euros pour renforcer le poids des unités de compte. Une technique parfaite pour profiter de marchés très volatils.

L'interview de Christophe Eberlé, Président d'Optimind, société de conseil spécialisée en actuariat

Quel est l'avenir des fonds en euros ?

Les perspectives ne sont pas bonnes et les fonds en euros risquent de perdre une bonne partie de leurs charmes dans les années à venir. Les garanties en capital accordées par les assureurs les obligent à rabattre leurs investissements sur des obligations dont les rendements sont désormais au plus bas. Et pour de multiples raisons, notamment les futures contraintes européennes de solvabilité, ils n'investissent plus sur les actions, pourtant meilleur vecteur de performance à long terme. Les performances ne peuvent donc que continuer à diminuer, surtout si les taux obligataires restent bas ou descendent encore. Les rendements pourraient baisser de 50 points de base en 2010, selon nos anticipations.

Le salut passe-t-il par les unités de compte ?

Peut-être, mais les épargnants n'en veulent plus. Avec les crises que nous avons traversées, le comportement des investisseurs a changé et, dans leur majorité, ils refusent de supporter les risques de perte. Ils désirent des garanties, pas forcément immédiates, pour être sûrs de récupérer leur argent.

Les nouveaux mécanismes d'assurance-vie apportent-ils une vraie solution ?

Oui, car ce sont des produits donnant de bonnes garanties en capital ou en revenus, tout en autorisant un portage plus optimisé du risque. Cela revient à faire supporter les risques à court terme à l'épargnant notamment en cas de rachat ? il a donc intérêt à s'engager sur le long terme -, mais c'est l'assureur qui les assume à long terme. Un compromis très séduisant, qui répond à de nombreux besoins, notamment dans une démarche de complément de retraite. Tout laisse à penser qu'ils dégageront de meilleurs résultats à long terme qu'un fonds en euros classique... sauf si une crise financière se produit tous les trois ans.